# Le chômage des seniors en Basse-Normandie

# Chômeurs de longue durée une fois sur deux

Avec 12 350 demandeurs d'emploi de 50 ans ou plus, les seniors représentent 16 % des chômeurs de la région. Cette proportion est identique au niveau national. Le licenciement est la première cause de leur mise au chômage et leur retour à l'emploi est des plus difficiles. Plus de la moitié des seniors au chômage sont des chômeurs de longue durée. Quand les seniors quittent le chômage, c'est le plus souvent parce qu'ils arrêtent de chercher un emploi.

16 % des chômeurs ont plus de 50 ans

Au 31 décembre 2006, en Basse-Normandie, 12 350 personnes âgées de 50 ans ou plus à la recherche d'un emploi étaient inscrites à l'ANPE, qu'elles soient, ou non, immédiatement disponibles sur le marché du travail. Elles représentent 16 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi de la région.

## La recherche d'un emploi à temps partiel croît rapidement avec l'âge

Une forte majorité (88 %) des seniors demandeurs d'emploi recherche un emploi à durée indéterminée : 61 % à temps plein et 27 % à temps partiel. Les emplois à durée déterminée, temporaires ou saisonniers totalisent néanmoins 12 % des demandes. Jusqu'à 54 ans, la part des demandes d'emploi à durée déterminée, temporaires ou saisonniers est stable, autour de 10 %. Elle augmente rapidement à 17 % après 55 ans.

Les seniors recherchent davantage des CDI à temps partiel que les plus jeunes (1) (37 % contre 18 % chez les 30-49 ans). D'une part , ce choix vaut plus pour les femmes que pour les hommes. D'autre part , il s'accroit avec l'âge surtout chez les

femmes: 35 % des femmes de 50-54 ans recherchent un emploi à temps partiel. Elles sont 43 % dans ce cas entre 55 et 59 ans. L'ampleur est bien moindre chez les seniors hommes: 12 % des 50-54 ans, puis 15 % au delà.

En six ans, de fin décembre 2000 à décembre 2006, le nombre des seniors demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE a a augmenté de 10 %, alors que celui des moins de 50 ans diminuait de 5 % sur la même période. La dégradation conjoncturelle du début des années 2000 a affecté particulièrement la situation des quinquagénaires sur le marché du travail : leur nombre s'est accru de 25 % jusqu'en 2004, contre seulement 11 % pour les moins de 50 ans 6.

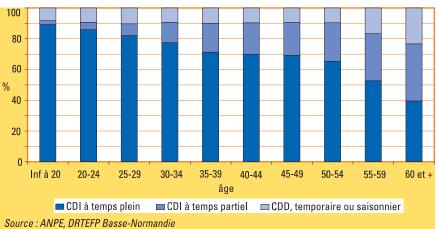
Depuis 2004, le recul est moins important pour les seniors que pour les plus jeunes, ce qui maintient un différentiel en défaveur des seniors, accentué pour les femmes par rapport aux hommes.

# Plus d'un senior sur deux est au chômage depuis plus d'un an

Au 31 décembre 2006, 55 % des seniors demandeurs d'emploi sont inscrits à l'ANPE depuis plus d'un an 4, et parmi ceux-ci, 34 % depuis plus de deux ans. Ces proportions montrent toutes les difficultés de reclassement professionnel que rencontrent les seniors lorsqu'ils ont perdu leur emploi. Elles sont nettement plus répandues que chez les plus jeunes : 41 % des 30-49 ans et 20 % des moins de 30 ans sont au chômage depuis plus d'un an.

Ainsi, faible chez les plus jeunes, la part des demandeurs d'emploi de longue durée augmente régulièrement avec l'âge. Elle est systématiquement supérieure de quelques points chez les femmes par rapport aux hommes : 56 % et 54 % pour les femmes et les hommes seniors





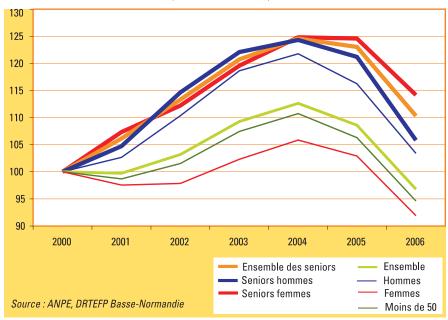
#### NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS À L'ANPE EN FIN D'ANNÉE EN BASSE-NORMANDIE

Année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Ensemble	81 108	80 884	83 677	88 628	91 365	88 088	78 508
Moins de 30 ans	30 353	29 772	30 511	32 624	33 440	32 000	28 863
De 30 à 49 ans	39 557	39 228	40 476	42 485	43 975	42 312	37 292
50 ans et plus	11 198	11 884	12 690	13 519	13 950	13 776	12 353
dont Hommes	5 143	<i>5 385</i>	5 895	6 279	6 394	6 233	5 442
Femmes	6 055	6 499	6 795	7 240	7 556	7 543	6 911

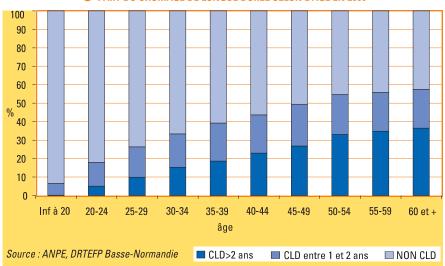
Source: ANPE, DRTEFP Basse-Normandie

#### S EVOLUTION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS EN FIN D'ANNÉE EN BASSE-NORMANDIE

(base 100: année 2000)



# 4 PART DU CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE SELON L'ÂGE EN 2006



contre 37 % et 34 % en moyenne pour tous les âges.

## Des seniors demandeurs d'emploi légèrement plus qualifiés mais en déficit de formation

Au 31 décembre 2006, les seniors au chômage sont en moyenne un peu plus qualifiés que leurs cadets 5. Ainsi, 9 % d'entre eux sont agents de maîtrise ou cadres (5 % des moins de 50 ans) et 6 % sont ouvriers hautement qualifiés (2 % des moins de 50 ans). Globalement, les différences de structure sont peu importantes : 38 % des moins de 50 ans n'ont aucune qualification pour 34 % des seniors.

Face aux innovations technologiques et organisationnelles, les seniors risquent de se trouver dans des situations difficiles du fait de leur niveau de formation. De nombreux seniors à la recherche d'un emploi présentent le handicap d'avoir un capital scolaire jugé insuffisant : 82 % d'entre eux n'ont pas atteint le niveau du baccalauréat pour 64 % des moins de 50 ans 6.

## Le licenciement, première cause d'inscription au chômage des seniors

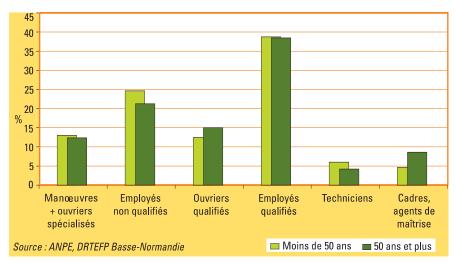
La principale cause d'inscription au chômage des seniors est le licenciement. Trois entrées au chômage sur dix pour les seniors relèvent de ce motif contre une sur dix pour les moins de 50 ans.

L'idée que l'âge est un élément défavorable à l'embauche se voit confirmée par les motifs de sortie du chômage 9 : le principal motif (35 %) chez les plus de 50 ans est l'arrêt de recherche, justifié très majoritairement par une dispense de recherche d'emploi. A partir de 55 ans, l'arrêt de recherche d'emploi, surtout pour dispense de recherche d'emploi et mise à la retraite, représente même 58 % des causes de sortie du chômage. Quand les seniors sortent du chômage, c'est davantage vers l'inactivité que vers l'emploi.

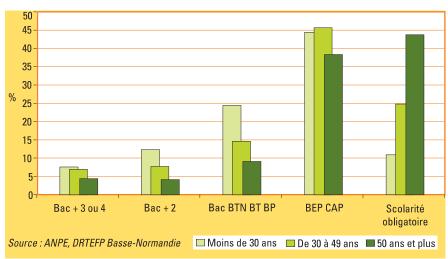
Lorsque le handicap s'ajoute à l'âge, les difficultés d'insertion professionnelle sont encore accrues. Les seniors sont presque deux fois plus nombreux (29 %) parmi les

# LES PLUS DE 50 ANS SANS TRAVAIL

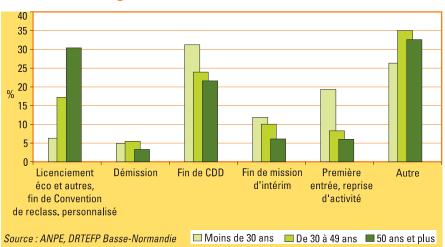
#### **OUALIFICATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON L'ÂGE EN 2006**



#### **10** NIVEAU DE FORMATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI SELON L'ÂGE EN 2006



### **MOTIFS D'INSCRIPTION AU CHÔMAGE EN 2006**



demandeurs d'emploi handicapés que dans l'ensemble des demandeurs d'emploi (16 %).

# Les seniors au chômage plus souvent indemnisés

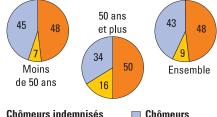
Comme les autres chômeurs, les personnes âgées de 50 ans et plus peuvent être indemnisées au titre de l'assurance chômage (ARE) ou au titre de la Solidarité-État (ASS et AI-ATA) (voir encadré). Au 31 décembre 2006, 66 % des seniors demandeurs d'emploi bas-normands sont ainsi indemnisés ③, contre 57 % pour l'ensemble des chômeurs (55 % pour les moins de 50 ans). Ils représentent ainsi 18 % du total des chômeurs indemnisés contre 16 % du total des demandeurs d'emploi.

Les chômeurs de 50 ans et plus accèdent plus souvent à l'assurance chômage, car ils s'ouvrent plus facilement des droits à indemnisation, du fait de durée de travail en moyenne plus longue. De même, la durée maximale des droits est réglementairement plus longue pour les 50 ans et plus, à durée de travail égale. Enfin, en cas d'épuisement des droits, le basculement en ASS est également plus facile (à condition de ressources identiques) du fait d'une durée d'activité en moyenne plus longue.

Les reprises de travail s'avérant plus difficiles après 50 ans, les chômeurs indemnisés après cet âge vont plus fréquemment au terme de leurs droits à l'assurance chômage. De ce fait, ils sont relativement plus nombreux à bénéficier de l'ASS.

Alors que la répartition entre les femmes et les hommes est équilibrée parmi les chômeurs indemnisés de moins de 50 ans, les femmes sont très légèrement majoritaires au-delà (51 %).

# 3 CHÔMEURS INDEMNISÉS SELON LE TYPE D'INDEMINISATION (en %) au 31 décembre 2006 50 ans et plus 43 48

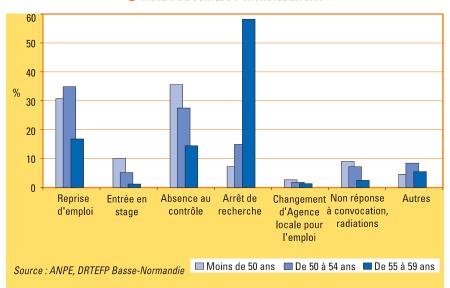


Chômeurs indemnisés

Assurance chômage
Solidarité

Chômeurs non indemnisés

#### **9** MOTIFS DE SORTIE DU CHÔMAGE EN 2006



Au cours de l'année 2006, le nombre de chômeurs indemnisés a diminué plus rapidement pour les plus de 50 ans (-14,5 %) que pour les moins de 50 ans (-9,5 %). La tranche des 55-59 ans est particulièrement concernée (-22 %) car le phénomène y est accentué, d'une part par le passage d'un grand nombre au statut de dispensé de recherche d'emploi, d'autre part par le départ en retraite des plus âgés. En 2006, la baisse a été renforcée par une cohorte arrivant à 55 ans moins nombreuse que celle sortant à 60 ans.

Catherine CLÉMENT DRTEFP Delphine BARBÉ Jean-Pierre LE GOUPILLOT Assédic

#### **QUELQUES DÉFINITIONS**

## Le chômage indemnisé correspond ici au dénombrement des bénéficiaires au titre de :

- **L'Assurance Chômage** qui regroupe les bénéficiaires de l'Allocation de retour à l'emploi (ARE) hors Allocation des Chômeurs Agés, et hors dispensés de recherche d'emploi.
- La Solidarité-Etat qui regroupe les bénéficiaires de l'ASS, et de l'AI-ATA hors Allocation Equivalent Retraite et hors dispensés de recherche d'emploi.

**ARE** : L'Aide au Retour à l'Emploi est une allocation versée par l'Assédic aux demandeurs d'emploi ayant perdu leur travail. La durée d'indemnisation est calculée en fonction du nombre de mois travaillés et le montant de l'allocation en fonction du dernier salaire perçu.

**ASS** : L'allocation Spécifique de Solidarité bénéficie à certains allocataires de l'Assédic ou du secteur public cessant d'être indemnisés, sous conditions de ressources et d'activité antérieure.

**AI - ATA** (Allocation d'insertion - Allocation temporaire d'attente) : Cette allocation bénéficie à des chômeurs qui n'ont pas de référence de travail. Sa durée maximale est de 12 mois.